

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Mesnil-Saint-Père  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	11	11

Date de convocation 27 mars 2026
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **HENRI Pascal, COLLOT Françoise, LOYER Gilles, CARBONE Catherine, DESTOMBES Guillaume, BERTOUT Emilie, GRAF Pierre-Mickaël, CHAPUT Marie-Claude, PRIEUR Brice, LOUVEL Anne-Sophie, FREMON Jean-Luc.**

Absents : .

Représentés : .

**Monsieur GRAF Pierre-Mickaël** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Création des commissions municipales et désignation des membres**  
**N° de délibération : 11\_2026**

*Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).*

*Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.*

*Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).*

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer trois commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil municipal.

1. **La commission des finances et de l'administration générale** traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : les finances et la fiscalité, la commande publique et les appels d'offres, les affaires juridiques, les ressources humaines, les systèmes d'information, les services généraux, la gestion des services délégués, le patrimoine communal, ainsi que l'état civil et les pompes funèbres.
2. **La commission travaux, voirie, urbanisme et agriculture** traiterait les dossiers relatifs à l'urbanisme et à l'instruction des autorisations d'occupation des sols, aux bâtiments communaux, à la voirie et aux réseaux, à l'eau et à l'assainissement, aux chemins ruraux et d'exploitation, aux alignements et au busage, à l'association foncière de remembrement, à l'agriculture et à la gestion des bois, aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine bâti et non bâti.
- 3.

**La commission cadre de vie, vie locale, communication et animation** traiterait les dossiers relatifs au cadre de vie, à la propreté et à l'embellissement de la commune, à la vie locale et associative, à la communication et aux outils numériques, à l'école et au périscolaire, aux logements communaux, à

l'organisation des fêtes et animations, aux repas et colis des anciens, ainsi qu'à la gestion des salles communales.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures sur les différentes thématiques, chaque élu pouvant être membre d'une ou plusieurs commissions.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la création de ces trois commissions dans les conditions exposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DÉSIGNE les membres des commissions municipales suivantes :**

• **Commission Finances, Administration & Moyens généraux**

Finances · Fiscalité · Commande publique · Marchés publics · Affaires juridiques · Ressources humaines · Systèmes d'information · Services généraux · Patrimoine · État civil · Pompes funèbres

**Président** : Pascal HENRI

**Membres** :

- Gilles LOYER
- Marie-Claude CHAPUT
- Catherine CARBONE
- Guillaume DESTOMBES
- Anne-Sophie LOUVEL

• **Commission Travaux, Voirie, Urbanisme & Agriculture**

Urbanisme · Voirie · Réseaux · Eau & Assainissement · Bâtiments communaux · Agriculture · Bois · Chemins · Espaces verts · Patrimoine bâti et non bâti

**Président** : Pascal HENRI

**Membres** :

- Gilles LOYER
- Catherine CARBONE
- Pierre-Mickaël GRAF
- Françoise COLLOT
- Jean-Luc FREMON

• **Commission Cadre de vie, Vie locale, Communication & Animation**

Cadre de vie · Propreté · Vie associative · Communication · École & périscolaire · Logements communaux · Fêtes & animations · Repas et colis des anciens · Salles communales

**Président** : Pascal HENRI

**Membres** :

- Madame COLLOT Françoise
- Monsieur LOYER Gilles
- Madame CARBONE Catherine
- Monsieur DESTOMBES Guillaume
- Madame BERTOUT Emilie
- Monsieur GRAF Pierre-Mickaël
- Madame CHAPUT Marie-Claude
- Monsieur PRIEUR Brice
- Madame LOUVEL Anne-Sophie
- Monsieur FREMON Jean-Luc

**PREND ACTE des référents thématiques suivants :**

- Logements communaux : Gilles LOYER, Françoise COLLOT
- Employés du service technique : Catherine CARBONE, Pascal HENRI
- Sécurité (ERP, SDIS, plan communal de sauvegarde...) : Maire et 3 adjoints
- Correspondant ADMR : Françoise COLLOT
- École et périscolaire : Gilles LOYER, Catherine CARBONE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 10 avril 2026  
Pascal HENRI,  
Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.

Pascal HENRI  
2026.04.03 09:04:14 +0200  
Ref:10762501-16228089-1-D  
Signature numérique  
le Maire